

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 37 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article qui remet en cause le transfert de l'ANSP à l'assurance maladie, pourtant pertinent compte tenu de la nature des activités de l'agence et des services qu'elle fournit.